

CHARTRE DE PRISE DES ENGAGEMENTS DES TGS

Nous Techniciens du Génie Sanitaire Chargé,

- De l'hygiène, de la sécurité alimentaire et de l'assainissement du Milieu ;
- De la gestion des déséquilibres et désastres environnementaux ;
- De la production et de la pose des Appâts ;
- De la maintenance de l'appareillage ;
- De l'étude et de la maîtrise des risques sanitaires liés aux pesticides ;
- Du traitement des déchets solides, liquides et gazeux ;
- De l'administration des services d'hygiènes et des administrations publiques et privées ;
- De la conception et de la gestion des projets et des politiques de santé publiques ou environnementale ;

Nous engageons à :

1. Respecter la législation en vigueur concernant le mode d'exercice et les conditions particulières pour l'exercice professionnelle;
2. Maintenir au plus haut niveau les connaissances et les compétences professionnelles par une formation initiale adéquate et les renforcements de capacité régulières ;
3. Respecter en toutes circonstances, les lois de la république ;
4. Garder le strict respect des choses privées que la pratique de ma profession me ferait connaître ;
5. Respecter et faire respecter les règles minimales d'hygiène et de sécurité ;
6. Assurer l'éducation du grand public sur les mesures minimales qui concourent au maintien d'un environnement sain et équilibré ;
7. Mettre en commun les connaissances et l'expérience acquise pour une amélioration des techniques ;
8. Assurer la formation et l'encadrement du personnel moins qualifié ;
9. Respecter le code de déontologie et l'éthique de la profession;
10. Faire la promotion de notre corps professionnel et Faire rayonner la profession au niveau national et international.

Lu et approuvé par le professionnel

Confirmation de l'Ordre